

DELIBERATION

relative au budget rectificatif 2023 n°4

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,
Vu les documents relatifs au budget rectificatif N°4 présentés en Conseil d'administration.*

- **Point de l'ordre du jour**

3 - Budget rectificatif 2022 n°4

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **148,0 ETPT** sous plafond et **4,0 ETPT** hors plafond (notifié : 162 ETPT sous plafond).
- **531 430 282 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 14 684 524 € pour les dépenses de personnel
 - 512 485 407 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 4 260 351 € pour les dépenses d'investissement.
- **531 696 055 € de crédits de paiement, dont :**
 - 14 684 524 € pour les dépenses de personnel
 - 512 442 180 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 4 569 351 € pour les dépenses d'investissement.
- **528 698 834 €** de recettes
- **- 2 997 221 €** de solde budgétaire (déficit).

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivants :

- - **10 986 221 €** de variation de trésorerie
- - **3 706 843 €** de résultat patrimonial
- - **3 691 693 €** de capacité d'autofinancement (IAF)
- - **4 006 693 €** de variation du fonds de roulement

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 15

Procurations : 11

Abstentions : 1

Pour : 15

Contre : 10



Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BR4, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale ainsi que l'actualisation n°3 des crédits de titre 7.